



DWS Investment S.A.

DWS Eurorenta

Rapport annuel 2025

Fonds commun de placement (FCP)
de droit luxembourgeois



Sommaire

Rapport annuel 2025
pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

2 / Informations

4 / Rapport annuel et comptes annuels
DWS Eurorenta

16 / Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Informations complémentaires

20 / Informations sur la rémunération des collaborateurs

24 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365

29 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2019/2088
et données en vertu du règlement européen (UE) 2020/852

Informations

Le fonds cité dans ce rapport est soumis au droit luxembourgeois.

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (= cours de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires. Les informations sur la performance passée ne préjugent pas de la performance future.

Dans la mesure où il existe, l'indice de référence est, en outre, reproduit dans le rapport. Toutes les données graphiques et chiffrées indiquent la **situation au**

31 décembre 2025 (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

L'achat de parts de fonds est basé sur le prospectus de vente et le règlement de gestion actuellement en vigueur ainsi que sur le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », accompagné du dernier rapport annuel révisé et du rapport semestriel correspondant si ce dernier est plus récent que le dernier rapport annuel.

Les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables luxembourgeoises (LuxGAAP) et sur la base de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Cours de souscription et de rachat

Les cours de souscription et de rachat applicables, de même que toutes les autres informations destinées aux porteurs de parts, peuvent faire à tout moment l'objet d'une demande au siège de la société de gestion ou auprès des agents payeurs. De plus, les cours de souscription et de rachat seront publiés dans chaque pays de distribution dans des médias appropriés (par ex. Internet, systèmes d'information électroniques, journaux, etc.).



Rapport annuel et comptes annuels

Rapport annuel

DWS Eurorenta

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif d'investissement du fonds consiste à générer une plus-value récurrente. À cet effet, le fonds investit dans des obligations européennes, y compris des obligations d'État et d'entreprises ainsi que des Covered Bonds (instruments de taux garantis).

Des instruments de taux de pays émergents peuvent compléter le portefeuille. Outre le succès financier, les aspects écologiques et sociaux et les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix des placements.*

Au cours de l'année 2025, le fonds DWS Eurorenta a enregistré une plus-value de 0,6 % par part (calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes), sous-performant cependant son indice de référence (+1,4 % ; respectivement en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Le contexte sur les marchés financiers a été difficile en 2025. Cela s'explique notamment par les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, l'escalade du conflit au Proche-Orient et la rivalité entre les États-Unis et la Chine. De plus, l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine a été source d'incertitudes supplémentaires sur les marchés des capitaux. D'autre part, l'assouplissement de la politique des taux

DWS Eurorenta comparé à l'indice de référence

Tour d'horizon des performances

ISIN	1 an	3 ans	5 ans
LU0003549028	0,6 %	9,1 %	-14,5 %
Barclays Pan-European Agg.	1,4 %	11,7 %	-11,2 %

Performance calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2025
Informations basées sur l'euro

d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi abaissé son taux directeur en quatre étapes, le faisant passer de 3,00 % par an à 2,00 % par an (facilité de dépôt), tandis que la Réserve fédérale américaine a progressivement réduit ses taux directeurs de 0,75 point de pourcentage, les ramenant à une fourchette comprise entre 3,50 % et 3,75 % par an.

Sur les marchés obligataires internationaux, la courbe des taux est devenue plus prononcée à long terme en 2025, bien que modérément, après la normalisation précédente. Compte tenu de l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt des banques centrales, les rendements obligataires ont parfois sensiblement baissé pour les échéances courtes. Les obligations d'État à plus long terme ont en revanche subi des pressions, notamment en raison de l'augmentation des déficits publics, et des baisses de cours partielles sur l'année, accompagnées d'une hausse des rendements obligataires. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds) ont en revanche profité de leurs coupons relativement élevés et de la contraction des primes de risque.

Les obligations d'État, y compris les titres portant intérêt d'émetteurs semi-publics (par exemple, la Banque européenne d'investissement, la Banque internationale pour la reconstruction, le développement et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)) ont continué à constituer l'essentiel de la priorité de placement. Dans une optique de rendement, l'équipe de gestion du portefeuille a aussi investi dans des obligations d'entreprises (Corporate Bonds) et dans des instruments de taux de fournisseurs de services financiers (Financials) ainsi que dans des obligations hypothécaires. D'un point de vue géographique, le fonds obligataire a investi non seulement dans des instruments de taux provenant des principaux marchés comme la France et l'Allemagne, mais également dans des émissions à taux d'intérêt plus élevé de pays de la zone euro, comme l'Italie ou l'Espagne et, dans une moindre mesure, dans des obligations des marchés émergents. À la date du rapport, la plupart des obligations détenues dans le portefeuille présentaient une bonne note de crédit (Investment Grade), c'est-à-dire une notation supérieure ou égale à BBB- selon les principales agences de notation.

En ce qui concerne les devises, les placements en euro sont restés l'investissement de base. Néanmoins, près d'un cinquième de l'actif du fonds se composait notamment de devises étrangères venant d'Europe.

Le portefeuille d'obligations a été géré avec une forte sensibilité aux taux d'intérêt au cours de la période sous revue. Les positions dans des obligations à courtes et moyennes échéances ont été nettement relevées, tandis que le positionnement des échéances plus longues a été neutre par rapport à l'indice de référence. La gestion de la sensibilité aux taux d'intérêt a eu un impact positif au cours du premier trimestre 2025, mais a pénalisé la performance du fonds au cours du reste de l'année 2025. Les coûts liés à la couverture contre le risque de change ont pesé également sur le résultat de placement du fonds obligataire, bien que dans une moindre mesure. En outre, le fonds DWS Eurorenta est resté en deçà de son indice de référence en raison également de son orientation plus défensive concernant les obligations d'entreprises.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DWS Eurorenta

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Obligations (émetteurs) :		
Administrations centrales	71 416 836,72	25,67
Instituts	65 866 458,55	23,67
Autres organismes publics	51 514 875,59	18,51
Autres établissements financiers	38 551 838,39	13,85
Entreprises	36 117 909,92	12,98
Administrations régionales	8 650 860,80	3,11
Total des obligations :	272 118 779,97	97,79
2. Parts de fonds	2 233 237,70	0,80
3. Dérivés	-717 383,12	-0,26
4. Avoirs bancaires	1 718 537,57	0,62
5. Autres éléments d'actif	3 165 665,12	1,14
6. À recevoir au titre d'opérations sur parts	11 488,80	0,00
II. Engagements		
1. Autres engagements	-230 569,29	-0,08
2. Engagements découlant d'opérations sur parts	-38 678,72	-0,01
III. Actif du fonds	278 261 078,03	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Eurorenta

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse						272 118 779,97	97,79
Titres portant intérêt							
1,8750 % AT & T 14/04.12.30 (CH0260769440)	CHF	1 000			% 105,6050	1 137 617,15	0,41
1,3750 % Nederlandse Waterschapsbank 12/13.09.27 MTN (CH0190125036)	CHF	1 000			% 101,9750	1 098 513,41	0,39
0,0000 % Swiss Confederation 16/22.06.29 (CH0224397346)	CHF	1 000			% 99,9910	1 077 141,01	0,39
0,2500 % Denmark 20/15.11.52 (DK0009924029)	DKK	5 000			% 48,7300	326 239,05	0,12
0,0000 % Kingdom Of Denmark 22/15.11.31 (DK0009924375)	DKK	5 000			% 87,3690	584 920,57	0,21
4,0000 % Realkredit Danmark 05/01.10.38 S.43D PF (DK0009273179)	DKK	19		3	% 103,9055	2 699,46	0,00
1,0000 % ABN AMRO Bank 16/13.04.31 MTN PF (XS1394791492)	EUR	3 000			% 91,3450	2 740 350,00	0,98
0,5000 % Acea 20/06.04.29 MTN (XS2113700921)	EUR	1 190			% 92,8880	1 105 367,20	0,40
0,2500 % Acea 21/28.07.30 MTN (XS2292487076)	EUR	710			% 88,7850	630 373,50	0,23
0,5000 % Action Logement Services 19/30.10.34 (FR0013457058)	EUR	1 800			% 76,8570	1 383 426,00	0,50
0,5500 % Adif - Alta Velocidad 20/30.04.30 MTN (ES0200002055)	EUR	600			% 90,5430	543 258,00	0,20
0,5500 % Adif - Alta Velocidad 21/31.10.31 MTN (ES0200002063)	EUR	1 000			% 86,4550	864 550,00	0,31
3,5000 % Adif - Alta Velocidad 24/30.04.2032 MTN (ES0200002121)	EUR	600			% 101,6780	610 068,00	0,22
1,1250 % Aéroports de Paris 19/18.06.34 (FR0013426368)	EUR	1 000		1 000	% 81,9170	819 170,00	0,29
3,7500 % Agence Francaise de Develop. 23/20.09.2038 MTN (FR001400KR43)	EUR	400			% 97,1680	388 672,00	0,14
1,6250 % Agence Francaise de Developpement 22/25.05.2032 (FR001400ADF2)	EUR	1 000			% 90,4220	904 220,00	0,32
0,0000 % Agence France Locale 21/20.03.31 MTN (FR0014001LQ5)	EUR	1 400			% 85,4660	1 196 524,00	0,43
2,6250 % Alliander 22/09.09.2027 MTN (XS2531420730)	EUR	490			% 100,1730	490 847,70	0,18
0,5000 % Allianz Finance II 20/14.01.31 MTN (DE000A28RSR6)	EUR	900			% 89,3690	804 321,00	0,29
3,1250 % Amprion 24/27.08.2030 MTN (DE000A383QQ2)	EUR	700			% 100,0560	700 392,00	0,25
0,1250 % Auckland, Council 19/26.09.29 MTN (XS2055663764)	EUR	1 400			% 90,7430	1 270 402,00	0,46
0,2500 % Auckland, Council 21/17.11.31 MTN (XS2407197545)	EUR	1 060			% 85,6100	907 466,00	0,33
2,1000 % Autriche 17/20.09.2117 MTN (AT0000A1XML2)	EUR	1 000			% 57,6520	576 520,00	0,21
0,2500 % Austria 21/20.10.36 MTN (AT0000A2T198)	EUR	2 200			% 73,0410	1 606 902,00	0,58
2,7500 % Autobahnen-Schnellstr 24/02.10.2034 MTN (XS2911193956)	EUR	1 400			% 96,5530	1 351 742,00	0,49
1,3750 % Autoroutes du Sud de la France 18/22.01.30 MTN (FR0013310455)	EUR	2 200			% 94,4810	2 078 582,00	0,75
1,2500 % Avinor 17/09.02.27 MTN (XS1562601424)	EUR	1 000			% 98,8240	988 240,00	0,36
3,6250 % AXA 10.01.2033 MTN (XS2573807778)	EUR	890			% 102,0530	908 271,70	0,33
0,0100 % Baden-Württemberg 21/07.03.31 LSA (DE000A14JZS6)	EUR	1 500			% 86,7630	1 301 445,00	0,47
5,1250 % Bank Gospodarstwa Krajowego 23/22.02.2033 MTN (XS2589727168)	EUR	690			% 110,6800	763 692,00	0,27
4,7500 % Bank of Ireland Group 24/10.08.2034 MTN (XS2817924660)	EUR	390			% 103,8180	404 890,20	0,15
3,8750 % Banque Fédérative Crédit Mut.23/26.01.2028 MTN (FR001400FBN9)	EUR	1 500			% 102,3700	1 535 550,00	0,55
3,5000 % Basque Government 23/30.04.2033 (ES0000106742)	EUR	750			% 103,2060	774 045,00	0,28
0,2000 % Bausparkasse Schwäbisch Hall 21/27.04.33 MTN (DE000A3E5S18) ³⁾	EUR	1 600			% 81,5560	1 304 896,00	0,47
0,3340 % Becton Dickinson Euro Finance 21/13.08.28 (XS2375844144)	EUR	640			% 94,1230	602 387,20	0,22
3,0000 % Belfius Bank 23/15.02.2027 (BE0002921022)	EUR	900			% 100,8190	907 371,00	0,33
1,0000 % Belgium 15/22.06.31 S.75 (BE0000335449) ³⁾	EUR	2 000			% 91,0590	1 821 180,00	0,65
1,9000 % Belgium 15/22.06.38 S.76 (BE0000336454) ³⁾	EUR	2 700			% 82,8330	2 236 491,00	0,80
2,1500 % Belgium 16/22.06.66 S.80 (BE0000340498) ³⁾	EUR	1 000			% 58,4640	584 640,00	0,21
1,4500 % Belgium 17/22.06.37 S.84 (BE0000344532)	EUR	2 000			% 80,5300	1 610 600,00	0,58

DWS Eurorenta

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats/entrées pendant la période sous revue	Ventes/sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
0,8000 % Belgium 18/22.06.28 S.85 (BE0000345547) . .	EUR	1 000			%	96,5010	0,35
2,7500 % Belgium 22/22.04.2069 S.96 (BE0000356650)	EUR	1 000			%	90,3720	0,32
0,0000 % Bpifrance Financement 21/25.05.28 MTN Reg S (FR0014003C70)	EUR	1 500		500	%	94,2250	0,51
0,3000 % Brandenburg 19/04.10.49 (DE000A2TR6G5) ³⁾	EUR	2 440			%	43,4820	0,38
4,1250 % Bulgaria 22/23.09.2029 (XS2536817211) ³⁾	EUR	1 000			%	105,0640	0,38
3,6250 % Bulgaria 24/05.09.2032 (XS2890420834) ³⁾ . . .	EUR	1 117			%	102,7090	0,41
2,0000 % Bundesrep.Deutschland 25/16.12.2027 (DE000BU22114)	EUR	1 400	1 400		%	99,7670	0,50
0,0000 % Buoni Poliennali Del Tes 21/01.08.26 (IT0005454241) ³⁾	EUR	3 000			%	98,8610	1,07
2,7500 % Caisse D'Amort Dette Soc 22/25.11.2032 MTN (FR001400CVE3) ³⁾	EUR	1 200			%	97,4450	0,42
0,0100 % Canadian Imperial Bank of Commerce 21/30.04.29 (XS2337335710)	EUR	3 000			%	91,7890	0,99
3,7500 % Ceske Drahý 25/28.07.2030 S. (XS3080462222) ³⁾	EUR	553	553		%	102,2080	0,20
3,1250 % Commerzbank 25/06.06.2030 MTN (DE000CZ452U8) ³⁾	EUR	400	400		%	100,0010	0,14
0,0100 % Compagnie de Financement Foncier 21/25.10.27 (FR0014006276)	EUR	1 900			%	95,7930	0,65
0,4190 % Comunidad Autónoma de Madrid 20/30.04.30 (ES0000101933)	EUR	500		650	%	91,0770	0,16
2,8750 % Continental 25/09.06.2029 MTN (XS3173656243)	EUR	618	618		%	99,4560	0,22
0,2500 % Cooperat Rabobank 19/30.10.26 MTN (XS2068969067)	EUR	1 500			%	98,3460	0,53
3,6250 % Corporación Andina de Fomento 24/13.02.2030 (XS2763029571) ³⁾	EUR	1 490			%	102,6010	0,55
2,8750 % Council of Europe Develop.Bank 23/17.01.2033 MTN (XS2576298991)	EUR	1 500		500	%	99,2940	0,54
0,2500 % CPPIB Capital 21/18.01.41 MTN (XS2287744135)	EUR	1 370			%	59,6820	0,29
2,5000 % Crédit Agricole 22/29.08.2029 MTN (FR001400CEQ3)	EUR	1 200			%	98,9050	0,43
0,1250 % Crédit Mutuel Home Loan SFH 20/28.01.30 MTN PF (FR0013478898)	EUR	2 200			%	89,9620	0,71
3,0000 % Crédit Mutuel Home Loan SFH 24/23.07.2029 PF (FR001400RNW0)	EUR	1 600			%	101,1520	0,58
0,1250 % Danfoss Finance I 21/28.04.26 MTN (XS2332689418)	EUR	640			%	99,3040	0,23
3,2500 % Deutsche Pfandbriefbank 25/01.09.2028MTN (DE000A382665)	EUR	2 135	2 135		%	99,2710	0,76
0,0000 % Deutschland, Bundesrepublik 21/15.05.36 (DE0001102549) ³⁾	EUR	1 250			%	74,0140	0,33
0,0100 % Dexia 20/22.01.2027 MTN (XS2107302148)	EUR	1 200			%	97,6630	0,42
3,8750 % Digital Dutch Finco BV 24/13.09.2033 (XS2898290916)	EUR	578			%	99,5290	0,21
0,3750 % DNB Bank 22/18.01.28 MTN (XS2432567555) . . .	EUR	1 000			%	97,8990	0,35
0,0100 % DNB Boligkredit 21/21.01.31 (XS2289593670)	EUR	2 350			%	87,3640	0,74
3,3750 % DSV Finance 24/06.11.2032 MTN (XS2932836211)	EUR	487			%	99,9590	0,17
0,8750 % DZ HYP 19/17.04.34 MTN PF (DE000A2NB841)	EUR	1 000			%	84,1960	0,30
3,3750 % DZ Hyp 23/31.01.2028 MTN (DE000A351XK8)	EUR	500			%	102,1410	0,18
2,8750 % E.ON 22/26.08.2028 MTN (XS2526828996) . . .	EUR	1 070			%	100,8820	0,39
3,1250 % E.ON 24/05.03.2030 MTN (XS2895631567) . . .	EUR	828			%	100,8690	0,30
4,5000 % EDP 25/27.05.2055 MTN (PTEDP5OM0008)	EUR	800	800		%	101,5370	0,29
1,8750 % Electricité de France 16/13.10.36 MTN (FR0013213303) ³⁾	EUR	2 000			%	80,9550	0,58
3,6250 % Elia Transmission Belgium 23/18.01.2033 MTN (BE6340849569)	EUR	300			%	101,4940	0,11
0,6250 % Enexis Holding 20/17.06.32 MTN (XS2190255211)	EUR	410			%	84,8160	0,12
1,2500 % ENGIE 19/24.10.41 MTN (FR0013455821)	EUR	1 200			%	64,5840	0,28
1,8750 % ESB Finance 16/14.06.31 MTN (XS1428782160)	EUR	1 000			%	93,5860	0,34
1,1250 % Euroclear Holding S.A./N.V 22/07.12.2026 (BE6334365713) ³⁾	EUR	1 900			%	98,9670	0,68
1,1250 % Euronext 19/12.06.29 (XS2009943379)	EUR	860			%	94,7540	0,29
0,1250 % Euronext 21/17.05.26 (DK0030485271) ³⁾	EUR	1 810			%	99,2120	0,65
2,7500 % European Investment Bank 28/28.07.2028 S. EARN (XS2587298204)	EUR	1 790			%	101,1230	0,65
3,0000 % European Union 22/04.03.2053 S.MFA (EU000A3K4DY4)	EUR	970			%	83,3710	0,29
2,7500 % European Union 22/04.12.2037 (EU000A3K4D09) ³⁾	EUR	1 430			%	93,6490	0,48

DWS Eurorenta

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats/entrées pendant la période sous revue	Ventes/sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
4,0000 % Flämische Gemeinschaft 23/26.09.2042 MTN (BE0002966472)	EUR	300			% 99,2690	297 807,00	0,11
0,3000 % Flemish Community 21/20.10.31 MTN (BE0002826072)	EUR	1 300			% 85,6660	1 113 658,00	0,40
3,8750 % Fluvius System Operator 24/02.05.2034 MTN (BE0390128917)	EUR	400			% 101,3230	405 292,00	0,15
3,6220 % Ford Motor Credit 25/27.07.2028 MTN (XS106098463)	EUR	710	710		% 100,7340	715 211,40	0,26
2,5000 % France 22/25.05.2043 (FR001400CMX2)	EUR	2 000			% 80,3780	1 607 560,00	0,58
1,2500 % France 22/25.05.38 (FR0014009062)	EUR	1 000			% 74,9870	749 870,00	0,27
1,2500 % France O.A.T. 15/25.05.36 (FR0013154044) ³⁾	EUR	6 000			% 79,7580	4 785 480,00	1,72
1,7500 % France O.A.T. 16/25.05.66 (FR0013154028) ³⁾	EUR	2 000			% 49,2320	984 640,00	0,35
1,6250 % Gecina 19/29.05.34 MTN (FR0013422227)	EUR	700			% 85,0890	595 623,00	0,21
2,5000 % Germany 14/15.08.46 (DE0001102341)	EUR	2 350			% 87,1440	2 047 884,00	0,74
0,0000 % Germany 20/15.08.50 (DE0001030724)	EUR	2 000			% 43,3870	867 740,00	0,31
1,0000 % Germany 22/15.05.38 (DE0001102598) ³⁾	EUR	1 300			% 78,7740	1 024 062,00	0,37
1,0000 % Hemso Fastighets 16/09.09.26 MTN (XS1488494987)	EUR	600			% 99,0040	594 024,00	0,21
0,3180 % Highland Holdings 21/15.12.26 (XS2406914346)	EUR	1 040			% 98,0070	1 019 272,80	0,37
1,1250 % Hungary 20/28.04.26 (XS2161992198)	EUR	1 000		2 000	% 99,7300	997 300,00	0,36
4,2470 % Iberdrola Finanzas 24/Und. (XS2949317676)	EUR	1 200			% 102,3400	1 228 080,00	0,44
0,0000 % Ile de France, Région 21/20.04.28 MTN (FR0014003067) ³⁾	EUR	1 200			% 94,5825	1 134 990,00	0,41
1,6250 % Indigo Group 18/19.04.28 (FR0013330099)	EUR	1 000			% 97,3570	973 570,00	0,35
1,3750 % ING Groep 17/11.01.28 MTN (XS1730885073)	EUR	2 300			% 97,6700	2 246 410,00	0,81
2,7000 % Instituto de Credito Oficial 24/31.10.2030 MTN (XS2902091292)	EUR	1 500			% 100,1090	1 501 635,00	0,54
0,0100 % Int. Bank for Rec. and Dev. 20/24.04.28 MTN S.GDIF (XS2160861808)	EUR	1 500		500	% 94,9300	1 423 950,00	0,51
0,2500 % Int. Bk for Recnstrct and Deve. 19/10.01.50 S. GDIF (XS2063423318) ³⁾	EUR	3 000			% 44,2430	1 327 290,00	0,48
3,4500 % Intl Bk Recon & Develop 23/13.09.2038 MTN (XS2679922828)	EUR	400			% 100,0540	400 216,00	0,14
2,2500 % Italy 16/01.09.36 (IT0005177909) ³⁾	EUR	3 000			% 88,7890	2 663 670,00	0,96
0,8500 % Italy 19/15.01.27 (IT0005390874) ³⁾	EUR	10 300			% 98,7800	10 174 340,00	3,66
1,8000 % Italy 20/01.03.41 (IT0005421703)	EUR	2 000			% 76,0400	1 520 800,00	0,55
0,9500 % Italy 20/15.09.27 (IT0005416570)	EUR	1 000			% 98,0240	980 240,00	0,35
3,5000 % Italy B.T.P. 14/01.03.30 (IT0005024234) ³⁾	EUR	9 000			% 103,4240	9 308 160,00	3,35
1,6500 % Italy B.T.P. 15/01.03.32 (IT0005094088) ³⁾	EUR	5 000			% 92,6690	4 633 450,00	1,67
4,7500 % Jab Holdings 22/29.06.2032 (DE000A3K5HW7)	EUR	1 000			% 106,3320	1 063 320,00	0,38
0,8750 % Kerry Group 21/01.12.31 (XS2414830963)	EUR	800			% 87,3100	698 480,00	0,25
0,0500 % KfW 19/29.09.34 MTN (DE000A2YNZ16) ³⁾	EUR	1 500		1 000	% 77,5230	1 162 845,00	0,42
0,3750 % Koninklijke Ahold Delhaize 21/18.03.30 (XS2317288301)	EUR	910			% 90,5480	823 986,80	0,30
0,0480 % Kookmin Bank 21/19.10.26 (XS2393768788)	EUR	1 390			% 98,3020	1 366 397,80	0,49
0,0100 % Korea Housing Finance 21/29.06.26 Reg S (XS235559353)	EUR	2 340			% 98,9580	2 315 617,20	0,83
3,1250 % La Banque Postale Home Loan 24/29.01.2034 MTN (FR001400NGT9)	EUR	600			% 99,0270	594 162,00	0,21
0,3750 % La Poste 19/17.09.27 MTN (FR0013447604)	EUR	1 000		1 000	% 96,5810	965 810,00	0,35
0,6250 % LANXESS 21/01.12.29 MTN (XS2415386726) ³⁾	EUR	900			% 89,6770	807 093,00	0,29
3,8750 % Latvia 23/22.05.2029 MTN (XS2722876609)	EUR	520			% 103,7960	539 739,20	0,19
2,8750 % Latvia 25/21.05.2030 MTN (XS3075496896)	EUR	1 302	1 302		% 99,7010	1 298 107,02	0,47
2,8750 % LB Baden-Württemberg 23/23.03.2026 (DE000LB384E5)	EUR	1 040			% 100,1590	1 041 653,60	0,37
0,1250 % LB Hessen-Thüringen 20/22.01.30 MTN OPF (XS2106579670) ³⁾	EUR	2 000			% 90,4940	1 809 880,00	0,65
0,3750 % LB Hessen-Thüringen 21/04.06.29 MTN (XS2346124410)	EUR	1 500		500	% 91,5100	1 372 650,00	0,49
0,0100 % LB Hessen-Thüringen 22/19.07.27 ÖPF (XS2433126807)	EUR	800			% 96,6560	773 248,00	0,28
3,5000 % ManpowerGroup 22/30.06.2027 (XS2490187759)	EUR	660			% 101,1900	667 854,00	0,24
3,0000 % Mediobanca - Banca Credito Fin. 24/04.09.2031 (IT0005611063)	EUR	1 350			% 99,8220	1 347 597,00	0,48
2,6250 % Mediobanca - Banca Credito Fin. 25/05.08.2030 MTN (IT0005650855)	EUR	1 248	1 248		% 98,9530	1 234 933,44	0,44
0,7970 % Mizuho Financial Group 20/15.04.30 MTN (XS2098350965)	EUR	1 700			% 90,8540	1 544 518,00	0,56
3,7700 % Nationwide Building Socety 25/27.01.2036 Reg S MTN (XS2986730617)	EUR	938	938		% 100,1610	939 510,18	0,34
3,3750 % Nederlandse Gasunie 22/11.07.2034 MTN (XS2498042584)	EUR	510			% 98,6570	503 150,70	0,18
0,0100 % NIBC Bank 19/15.10.29 MTN PF (XS2065698834)	EUR	2 000			% 90,2480	1 804 960,00	0,65

DWS Eurorenta

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats/entrées pendant la période sous revue	Ventes/sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
3,4590 % Nomura Holdings 25/28.05.2030 MTN (XS3066581664)	EUR	822	822		% 100,7260	827 967,72	0,30
1,1000 % Nordrhein-Westfalen 19/13.03.34 R.1476 MTN LSA (DE000NRWOLM8) ³⁾	EUR	2 500			% 85,7500	2 143 750,00	0,77
1,3750 % Nordrhein-Westfalen 20/15.01.2120 MTN (DE000NRWOL10)	EUR	1 000			% 36,8820	368 820,00	0,13
0,5000 % NRW.BANK 21/17.06.41 MTN IHS (DE000NWB0AM9) ³⁾	EUR	2 720			% 61,9750	1 685 720,00	0,61
0,3750 % OP Corporate Bank 21/16.06.28 MTN (XS2354246816)	EUR	1 580			% 94,6490	1 495 454,20	0,54
1,0000 % Optus Finance 19/20.06.29 MTN (XS2013539635)	EUR	1 370			% 93,1730	1 276 470,10	0,46
2,2500 % Orsted 22/14.06.2028 (XS2490471807)	EUR	880			% 98,4950	866 756,00	0,31
0,7500 % Lithuania 21/17.11.36 MTN (BE0002830116) ³⁾	EUR	500			% 75,2500	376 250,00	0,14
5,0000 % Romania 22/27.09.2026 Reg S (XS2538440780)	EUR	1 100		400	% 101,9320	1 121 252,00	0,40
5,2500 % Romania 25/10.03.2030 Reg S (XS2999533271)	EUR	1 500	1 500		% 104,6550	1 569 825,00	0,56
3,7500 % Selp Finance 22/10.08.2027 MTN (XS2511906310)	EUR	330			% 101,4250	334 702,50	0,12
4,1250 % Société Générale 23/02.06.2027 (FR001400IDW0)	EUR	800			% 102,2950	818 360,00	0,29
3,3750 % Société Générale 25/14.05.2030 MTN (FR001400ZKO6)	EUR	1 100	1 100		% 100,5840	1 106 424,00	0,40
3,4500 % Spain 16/30.07.66 (ES00000128E2) ³⁾	EUR	2 000			% 85,9070	1 718 140,00	0,62
1,8500 % Spain 19/30.07.35 (ES0000012E69)	EUR	1 000			% 88,7980	887 980,00	0,32
0,5000 % Spain 20/30.04.30 (ES0000012F76)	EUR	2 000			% 91,7590	1 835 180,00	0,66
1,2000 % Spain 20/31.10.40 (ES0000012G42)	EUR	1 810			% 72,0650	1 304 376,50	0,47
0,8500 % Spain 21/30.07.37 (ES0000012I24)	EUR	2 000			% 75,3640	1 507 280,00	0,54
1,4500 % Spain 21/31.10.71 (ES0000012H58)	EUR	500			% 45,5500	227 750,00	0,08
0,7000 % Spain 22/30.04.32 (ES0000012K20)	EUR	2 000			% 87,8140	1 756 280,00	0,63
0,7970 % State Grid Overseas Inv.(BVI) 20/05.08.26 MTN (XS2152902719)	EUR	1 130			% 99,0620	1 119 400,60	0,40
3,2500 % Swiss Life Finance I 22/31.08.2029 (CH1210198136)	EUR	1 550			% 101,1320	1 567 546,00	0,56
1,9300 % Telefonica Emisiones 16/17.10.31 MTN (XS1505554771)	EUR	2 000			% 93,3400	1 866 800,00	0,67
0,7500 % Telenor 19/31.05.26 MTN (XS2001737324)	EUR	1 000			% 99,3660	993 660,00	0,36
1,2500 % TenneT Holding 16/24.10.33 MTN (XS1505568136)	EUR	1 500		500	% 87,4100	1 311 150,00	0,47
4,2250 % Transurban Finance 23/26.04.2033 MTN (XS2614623978)	EUR	580			% 104,0470	603 472,60	0,22
2,8750 % TRATON Finance Luxembourg 25/26.08.2028 MTN (DE000A4EFPS1)	EUR	600	600		% 99,6800	598 080,00	0,21
0,0100 % UBS 21/31.03.26 MTN (XS2326546434)	EUR	1 570			% 99,4610	1 561 537,70	0,56
4,3750 % UBS Group 23/11.01.2031 (CH1236363391)	EUR	1 600		430	% 104,6120	1 673 792,00	0,60
2,8750 % UniCredit Bank Austria 24/10.11.2028 MTN PF (AT000B049952)	EUR	1 000			% 100,9440	1 009 440,00	0,36
0,9000 % Verbund 21/01.04.41 (XS2320746394)	EUR	600			% 65,4280	392 568,00	0,14
3,6250 % Werfen 25/12.02.2032 MTN (XS3090952519)	EUR	500	500		% 99,6380	498 190,00	0,18
3,0000 % Wolters Kluwer 22/23.09.2026 (XS2530756191)	EUR	270			% 100,2980	270 804,60	0,10
6,3690 % Barclays 23/31.01.2031 Reg S (XS2570940226) ³⁾	GBP	1 010			% 105,7520	1 226 426,91	0,44
5,7500 % British Telecommunications 21/13.02.2041 (XS2582814385) ³⁾	GBP	440			% 97,5440	492 816,17	0,18
3,1250 % Deutsche Telekom 19/06.02.34 MTN (XS1948630634) ³⁾	GBP	800			% 89,3920	821 145,94	0,30
1,0000 % ENEL Finance International 20/20.10.27 MTN (XS2244418609)	GBP	500			% 94,5820	543 012,98	0,20
1,6250 % GB and North-Ireland, UK 19/22.10.54 (GB00BJLR0J16)	GBP	3 000			% 46,8720	1 614 605,58	0,58
4,2500 % Great Britain Treasury 00/07.06.32 (GB0004893086) ³⁾	GBP	400			% 100,8830	463 350,56	0,17
4,7500 % Great Britain Treasury 04/07.12.38 (GB00B00NY175)	GBP	1 950	1 950		% 99,7750	2 234 025,15	0,80
4,2500 % Great Britain Treasury 06/07.12.27 (GB00B16NNR78) ³⁾	GBP	3 750	3 750		% 101,1190	4 354 073,37	1,56
3,2500 % Great Britain Treasury 12/22.01.44 (GB00B8429V04) ³⁾	GBP	3 000		5 000	% 78,2770	2 696 417,50	0,97
1,6250 % Great Britain Treasury 18/22.10.71 (GB00BFMCN652)	GBP	1 050			% 40,9170	493 315,54	0,18
1,2500 % Great Britain Treasury 20/22.10.41 (GB00BJQWYH73)	GBP	3 000			% 59,7940	2 059 731,31	0,74

DWS Eurorenta

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
0,5000 % Great Britain Treasury 20/22.10.61 (GB00BMBL1D50)	GBP	6 100			% 26,1990	1 835 043,06	0,66
0,6250 % Großbritannien 20/22.10.50 (GB00BMBL1F74) ³⁾	GBP	2 700			% 36,8720	1 143 120,91	0,41
0,7500 % Int. Bank for Rec. and Developm. 20/15.12.26 MTN (XS2113033281)	GBP	2 250			% 97,3520	2 515 122,29	0,90
6,0000 % Italy 98/04.08.28 MTN (XS0089572316)	GBP	4 000			% 103,6610	4 761 097,72	1,71
1,7500 % Nat.Gr.Elec.Distr.(East M.) 19/09.09.31 MTN (XS2050806434)	GBP	900			% 84,9760	878 153,63	0,32
2,0000 % National Grid Electricity Transm. 20/17.04.40 MTN (XS2157487237)	GBP	240			% 63,7160	175 586,63	0,06
2,0570 % NatWest Group 21/09.11.28 (XS2405139432) ..	GBP	790			% 96,0910	871 648,75	0,31
5,3750 % Orsted 22/13.09.2042 MTN (XS2531570112) ..	GBP	500			% 90,1260	517 430,24	0,19
5,0000 % Rentokil initial 22/27.06.2032 MTN (XS2495087137)	GBP	470			% 100,7570	543 756,92	0,20
5,7500 % Santander UK 11/02.03.26 MTN PF (XS0596191360)	GBP	1 000			% 100,2840	1 151 498,45	0,41
5,2500 % Santander UK 12/16.02.29 MTN PF (XS0746621704)	GBP	1 000			% 103,0820	1 183 626,13	0,43
2,1250 % Scottish Hydro-Electric Trans. 21/24.03.36 MTN (XS2322933495)	GBP	1 500			% 75,5760	1 301 687,91	0,47
1,0000 % United Kingdom Gilt 21/31.01.32 (GB00BM822T38)	GBP	600			% 83,4650	575 025,84	0,21
4,0000 % United Kingdom Gilt 24/22.10.2031 (GB00BPSNBF73)	GBP	3 800	3 800		% 99,4500	4 339 304,17	1,56
4,5000 % United Kingdom Gilt 25/07.03.2035 (GB00BT7J0027)	GBP	2 125	2 125		% 100,0940	2 442 298,20	0,88
1,8750 % Verizon Communications 19/19.09.30 (XS2052321176) ³⁾	GBP	1 500			% 89,0760	1 534 205,99	0,55
6,7500 % Hungary 11/22.10.28 (HU0000402532)	HUF	200 000	200 000		% 101,2650	524 193,44	0,19
4,7500 % Hungary 22/24.11.2032 (HU0000405550)	HUF	225 000	225 000		% 90,1810	525 169,85	0,19
1,2500 % Norway 21/17.09.31 (NO0010930522)	NOK	35 000			% 86,4480	2 563 016,99	0,92
2,1250 % Norwegian Government 22/18.05.32 (NO0012440397)	NOK	20 000			% 89,7390	1 520 336,46	0,55
2,7500 % Poland 13/25.04.28 (PL0000107611)	PLN	13 000			% 97,7480	3 004 821,53	1,08
1,7500 % Poland Government Bond 21/25.04.32 (PL0000113783)	PLN	5 000			% 84,2630	996 263,85	0,36
1,2500 % European Investment Bank 19/12.11.29 MTN (XS1942622215)	SEK	20 000			% 94,9770	1 758 117,06	0,63
1,0000 % Kommuninvest i Sverige 19/12.11.26 (SE0012569572)	SEK	50 000			% 99,1440	4 588 130,76	1,65
Parts de fonds						2 233 237,70	0,80
Parts de fonds du groupe						2 233 237,70	0,80
DWS Invest Short Duration Income FC (LU2220514017) (0,450 %)	Unité	20 000			EUR 111,6600	2 233 200,00	0,80
DWS Invest Short Duration Income LC (LU2220514363) (0,600 %)	Unité	0,344			EUR 109,5900	37,70	0,00
Total du portefeuille-titres						274 352 017,67	98,60
Dérivés Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses							
Dérivés sur taux d'intérêt (Créances/dettes)						-256 800,00	-0,09
Contrats à terme sur taux d'intérêt							
EURO BUXL 30YR BOND MAR 26 (EURX)	EUR	2 600				-44 200,00	-0,02
EURO-BOBL MAR 26 (EURX)	EUR	14 000				-68 600,00	-0,02
EURO-BUND MAR 26 (EURX)	EUR	15 000				-144 000,00	-0,05
Dérivés sur devises						-111 216,68	-0,04

DWS Eurorenta

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Contrats de change à terme (achat)							
Positions ouvertes							
CHF/EUR 1,98 million						4 785,82	0,00
CZK/EUR 37,32 millions						-4 733,22	0,00
DKK/EUR 8,61 millions						-286,14	0,00
RON/EUR 4,54 millions						2 105,53	0,00
Positions clôturées							
CHF/EUR 0,11 million						-241,48	0,00
Contrats de change à terme (vente)							
Positions ouvertes							
GBP/EUR 3,88 millions						-45 183,00	-0,02
HUF/EUR 143,49 millions						3 095,49	0,00
NOK/EUR 39,12 millions						-7 443,16	0,00
PLN/EUR 4,90 millions						-2 240,46	0,00
SEK/EUR 30,94 millions						-56 626,82	-0,02
Positions clôturées							
HUF/EUR 620,10 millions						-4 461,12	0,00
PLN/EUR 0,27 million						11,88	0,00
Swaps						-349 366,44	-0,13
Credit Default Swaps							
Protection Buyer							
iTraxx Europe 5 Years / 100 BP (GS CO DE) 20.12.30 (OTC)	EUR	2 765				-64 553,60	-0,02
iTraxx Europe Crossover 5 Years / 500 BP (CITIBANK DE) 20.12.30 (OTC)	EUR	2 550				-284 812,84	-0,10
Avoirs bancaires						1 718 537,57	0,62
Dépositaire (à échéance quotidienne)							
Avoirs en euro	EUR	1 186 679,38		%	100	1 186 679,38	0,43
Avoirs en autres devises de l'UE/l'EEE	EUR	455 829,60		%	100	455 829,60	0,16
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE							
Franc suisse	CHF	33 974,27		%	100	36 598,37	0,01
Livre sterling	GBP	24 883,09		%	100	28 571,70	0,01
Yen japonais	JPY	30 877,00		%	100	168,25	0,00
Rouble russe	RUB	100 000,00		%	100	1 087,07	0,00
Livre turque	TRY	309 855,58		%	100	6 130,83	0,00
Dollar américain	USD	4 086,81		%	100	3 472,37	0,00
Autres éléments d'actif						3 165 665,12	1,14
Intérêts à recevoir	EUR	2 596 827,77		%	100	2 596 827,77	0,93
Dépôts de garantie (Initial Margin)	EUR	560 047,41		%	100	560 047,41	0,20
Autres actifs	EUR	8 789,94		%	100	8 789,94	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur parts						11 488,80	0,00
Total des éléments d'actif¹⁾						279 257 707,88	100,36
Autres engagements						-230 569,29	-0,08
Engagements découlant des coûts	EUR	-193 836,34		%	100	-193 836,34	-0,07
Autres engagements divers	EUR	-36 732,95		%	100	-36 732,95	-0,01
Engagements découlant d'opérations sur parts						-38 678,72	-0,01
Actif du fonds						278 261 078,03	100,00
Valeur liquidative						47,91	
Nombre de parts en circulation						5 807 590,635	

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

DWS Eurorenta

Les informations suivantes relatives à la gestion des risques (Autres informations) n'ont pas été vérifiées et ne sont pas couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel :

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

BBG Pan-European Aggregate Index en EUR

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	107,270
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	118,003
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	111,091

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode VaR de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,2, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 57 836 403,33 euros.

Contreparties

BofA Securities Europe S.A., Paris ; Citigroup Global Markets Europe AG, Frankfurt/Main ; Goldman Sachs AG, Frankfurt/Main ; HSBC Continental Europe S.A., Paris ; Morgan Stanley Europe S.E., Frankfurt/Main ; Royal Bank of Canada, Londres ; Société Générale S.A., Paris ; State Street Bank International GmbH, Munich ; UBS AG London Branch, Londres

Explications sur les prêts de titres

À la date du rapport, les titres suivants étaient assimilés à des prêts de titres :

Désignation de la catégorie	Nominal par unité ou devise en milliers	À durée déterminée	Prêts de titres Valeur boursière en EUR À durée indéterminée	Total
0,2000 % Bausparkasse Schwäbisch Hall 21/27.04.33 MTN	EUR 1 200		978 672,00	
1,0000 % Belgium 15/22.06.31 S.75	EUR 2 000		1 821 180,00	
1,9000 % Belgium 15/22.06.38 S.76	EUR 1 700		1 408 161,00	
2,1500 % Belgium 16/22.06.66 S.80	EUR 1 000		584 640,00	
0,3000 % Brandenburg 19/04.10.49	EUR 2 400		1 043 568,00	
4,1250 % Bulgaria 22/23.09.2029	EUR 999		1 049 589,36	
3,6250 % Bulgaria 24/05.09.2032	EUR 1 100		1 129 799,00	
0,0000 % Buoni Poliennali Del Tes 21/01.08.26	EUR 3 000		2 965 830,00	
2,7500 % Caisse D'Amort Dette Soc 22/25.11.2032 MTN	EUR 1 000		974 450,00	
3,7500 % Ceske Drahy 25/28.07.2030 S.	EUR 100		102 208,00	
3,1250 % Commerzbank 25/06.06.2030 MTN	EUR 300		300 003,00	
3,6250 % Corporación Andina de Fomento 24/13.02.2030	EUR 1 390		1 426 153,90	
0,0000 % Deutschland, Bundesrepublik 21/15.05.36	EUR 1 200		888 168,00	
1,8750 % Electricité de France 16/13.10.36 MTN	EUR 500		404 775,00	
1,1250 % Euroclear Holding S.A./N.V 22/07.12.2026	EUR 1 200		1 187 604,00	
0,1250 % Euronext 21/17.05.26	EUR 700		694 484,00	
2,7500 % European Union 22/04.12.2037	EUR 1 400		1 311 086,00	
1,2500 % France O.A.T. 15/25.05.36	EUR 5 000		3 987 900,00	
1,7500 % France O.A.T. 16/25.05.66	EUR 2 000		984 640,00	
1,0000 % Germany 22/15.05.38	EUR 1 000		787 740,00	
0,0000 % Ile de France, Région 21/20.04.28 MTN	EUR 1 000		945 825,00	
0,2500 % Int. Bk for Reconstrct and Deve. 19/10.01.50 S. GDIF	EUR 2 900		1 283 047,00	
2,2500 % Italy 16/01.09.36	EUR 3 000		2 663 670,00	
0,8500 % Italy 19/15.01.27	EUR 10 000		9 878 000,00	
3,5000 % Italy B.T.P. 14/01.03.30	EUR 9 000		9 308 160,00	
1,6500 % Italy B.T.P. 15/01.03.32	EUR 3 000		2 780 070,00	
0,0500 % KfW 19/29.09.34 MTN	EUR 1 400		1 085 322,00	
0,6250 % LANXESS 21/01.12.29 MTN	EUR 800		717 416,00	
0,1250 % LB Hessen-Thüringen 20/22.01.30 MTN OPF	EUR 1 900		1 719 386,00	
1,1000 % Nordrhein-Westfalen 19/13.03.34 R.1476 MTN LSA	EUR 2 300		1 972 250,00	
0,5000 % NRW.BANK 21/17.06.41 MTN IHS	EUR 2 600		1 611 350,00	

DWS Eurorenta

Désignation de la catégorie		Nominal par unité ou devise en milliers	À durée déterminée	Prêts de titres Valeur boursière en EUR À durée indéterminée	Total
0,7500	% Proximus 21/17.11.36 MTN	EUR 500		376 250,00	
3,4500	% Spain 16/30.07.66	EUR 1 500		1 288 605,00	
6,3690	% Barclays 23/31.01.2031 Reg S	GBP 500		607 142,04	
5,7500	% British Telecommunications 21/13.02.2041	GBP 100		112 003,67	
3,1250	% Deutsche Telekom 19/06.02.34 MTN	GBP 800		821 145,94	
4,2500	% Great Britain Treasury 00/07.06.32	GBP 300		347 512,92	
4,2500	% Great Britain Treasury 06/07.12.27	GBP 3 700		4 296 019,06	
3,2500	% Great Britain Treasury 12/22.01.44	GBP 2 000		1 797 611,67	
0,6250	% Großbritannien 20/22.10.50	GBP 2 300		973 769,66	
1,8750	% Verizon Communications 19/19.09.30	GBP 400		409 121,60	

Montant total des droits à remboursement issus de prêts de titres **69 024 328,82** **69 024 328,82**

Parties contractantes des prêts de titres :

Barclays Bank Ireland PLC, Dublin ; BNP Paribas S.A., Paris ; BNP Paribas S.A. Arbitrage, Paris ; BofA Securities Europe S.A., Paris ; Banco Santander S.A. ; Credit Agricole Corporate and Investment Bank, Paris ; Deutsche Bank AG, Frankfurt/Main ; DekaBank Deutsche Girozentrale, Frankfurt/Main ; HSBC Continental Europe S.A., Paris ; Société Générale S.A., Paris ; UBS AG London Branch, Londres ; Zürcher Kantonalbank, Zurich

Montant total des garanties accordées par des tiers dans le cadre de prêts de titres **EUR 73 762 666,44**

dont :		
Avoirs bancaires	EUR	781 762,74
Obligations	EUR	30 583 660,14
Actions	EUR	41 234 734,79
Autre(s)	EUR	1 162 508,77

Abréviations propres aux marchés

Marchés à terme

EURX	=	Eurex (Eurex Frankfurt/Eurex Zürich)
OTC	=	Over the Counter

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2025				
Franc suisse	CHF	0,928300	=	EUR 1
Couronne danoise	DKK	7,468450	=	EUR 1
Livre sterling	GBP	0,870900	=	EUR 1
Forint hongrois	HUF	386,365000	=	EUR 1
Yen japonais	JPY	183,515000	=	EUR 1
Couronne norvégienne	NOK	11,805150	=	EUR 1
Zloty polonais	PLN	4,228950	=	EUR 1
Rouble russe	RUB	91,990400	=	EUR 1
Couronne suédoise	SEK	10,804400	=	EUR 1
Livre turque	TRY	50,540600	=	EUR 1
Dollar américain	USD	1,176950	=	EUR 1

Explications sur l'évaluation

La société de gestion détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par la société de gestion sur la base des principes définis par les prescriptions/dispositions légales, ou figurant dans le prospectus du fonds, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider externe et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les placements indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion/frais forfaitaires de l'actif du fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme l'actif du fonds a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Notes

- 1) Ne contient aucune position négative.
- 3) Ces valeurs mobilières sont totalement ou partiellement issues de prêts de titres.

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Intérêts sur titres (avant retenue à la source)	EUR	3 994 621,07
2. Intérêts sur placements liquides		
3. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	98 309,30
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	98 309,30
4. Déduction de la retenue à la source à l'étranger ¹⁾	EUR	323,75
5. Autres revenus	EUR	1 477 593,78
dont :		
Paielements compensatoires	EUR	1 453 647,95
Autres	EUR	23 945,83

Total des revenus

EUR	5 632 726,81
-----	--------------

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement et dépenses similaires	EUR	-4 438,90
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-1 797,95
2. Commission de gestion	EUR	-2 350 801,79
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-2 350 801,79
3. Autres dépenses	EUR	-165 892,27
dont :		
Rémunération issue de prêts de titres	EUR	-29 492,21
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-128,48
Taxe d'abonnement	EUR	-136 271,58

Total des dépenses

EUR	-2 521 132,96
-----	---------------

III. Revenus ordinaires, nets

EUR	3 111 593,85
-----	--------------

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	2 606 200,82
2. Moins-values réalisées	EUR	-6 556 243,22

Résultat des opérations de vente

EUR	-3 950 042,40
-----	---------------

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice

EUR	-838 448,55
-----	-------------

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-872 394,65
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	3 453 452,58

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice

EUR	2 581 057,93
-----	--------------

VII. Résultat de l'exercice

EUR	1 742 609,38
-----	--------------

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours (TFE) s'élevait à 0,90 % par an. Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus par le fonds (hors frais de transaction), y compris les éventuels intérêts précomptés, en pourcentage du volume moyen du fonds au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération s'élevant à 0,011 % calculée sur l'actif moyen du fonds.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 4 362,59 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 8,82 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 4 641 428,39 euros.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds

au début de l'exercice	EUR	301 600 195,83
1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR	-2 463 829,56
2. Encaissement (net)	EUR	-22 605 664,10
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	5 360 591,63
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-27 966 255,73
3. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-12 233,52
4. Résultat de l'exercice	EUR	1 742 609,38
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-872 394,65
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	3 453 452,58

II. Valeur de l'actif du fonds

en fin d'exercice

EUR	278 261 078,03
-----	----------------

Composition des plus-values/moins-values

Plus-values réalisées

(y compris la régularisation des revenus)	EUR	2 606 200,82
sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	856 038,71
Opérations à terme sur instruments financiers	EUR	430 884,68
Opérations de change (à terme)	EUR	1 032 307,47
Opérations d'échange (swaps)	EUR	286 969,96

Moins-values réalisées

(y compris la régularisation des revenus)	EUR	-6 556 243,22
sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	-3 074 020,41
Opérations à terme sur instruments financiers	EUR	-2 136 131,54
Opérations de change (à terme)	EUR	-1 330 654,88
Opérations d'échange (swaps)	EUR	-15 436,39

Variation nette des plus-values/des moins-values

non réalisées	EUR	2 581 057,93
sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	2 076 390,47
Opérations à terme sur instruments financiers	EUR	861 960,00
Opérations de change (à terme)	EUR	-7 926,10
Opérations d'échange (swaps)	EUR	-349 366,44

Les opérations d'échange (swaps) peuvent comprendre les résultats de dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Type	au	Devise	Par part
Distribution finale	6 mars 2026	EUR	0,53

Le résultat ordinaire restant de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2025	278 261 078,03	47,91
2024	301 600 195,83	48,03
2023	313 491 194,23	47,66

Après sa vérification, KPMG a émis une opinion sans réserve sur le rapport annuel complet. Voici la traduction du rapport du réviseur d'entreprises agréé (opinion d'audit) :

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Tél. : +352 22 51 51 1
Fax : +352 22 51 71
E-mail : info@kpmg.lu
Internet : www.kpmg.lu

**À l'attention des porteurs de parts de
DWS Eurorenta
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg**

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds DWS Eurorenta (« le fonds ») qui comprennent l'état de l'actif, y compris celui du portefeuille-titres et des autres valeurs du patrimoine au 31 décembre 2025, du compte de résultats et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, ainsi que d'autres informations explicatives, y compris une synthèse des méthodes de reddition des comptes significatives.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi relative à la profession de l'audit (« loi du 23 juillet 2016 ») et selon les Normes Internationales d'Audit (« ISA ») adoptées par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (« CSSF ») pour le Luxembourg. Notre responsabilité conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA, telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF, est décrite plus en détail dans le paragraphe intitulé « Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé » en matière d'audit des comptes annuels. Nous avons également agi en toute indépendance et au mieux des intérêts du fonds, conformément au « Code International de Déontologie pour les Experts-Comptables, y compris les normes internationales d'indépendance », publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code IESBA ») et adopté par la CSSF pour le Luxembourg, ainsi que conformément aux lignes de conduite de la profession que nous avons respectées dans le cadre de notre audit. En outre, nous avons rempli toutes les autres obligations de la profession conformément à ces lignes de conduite. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au directoire de la société de gestion. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé relatif à ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent être mal présentées. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du directoire de la société de gestion dans la clôture des comptes

Le directoire de la société de gestion est responsable de l'établissement et de la présentation d'ensemble correcte des comptes annuels conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Luxembourg en la matière et des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement et la présentation des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le directoire de la société de gestion est responsable de l'appréciation de la capacité du fonds en matière de poursuite de ses activités et, si cela est pertinent, de la présentation d'informations relatives à la poursuite de ses activités, et d'utiliser l'hypothèse de cette continuation comme base de reddition des comptes, dans la mesure où il n'envisage pas de liquider le fonds, de suspendre les activités ou n'a pas d'autre alternative que de procéder ainsi.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé en matière d'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles, et à établir le rapport du réviseur d'entreprises agréé dans lequel nous exprimons notre opinion d'audit. Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, révèle toujours la présence d'une anomalie significative, si elle existe. Des anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsque l'on est en droit de supposer que, dans leur ensemble ou de manière individuelle, elles ont un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base des comptes annuels.

Dans le cadre de notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

Par ailleurs :

- Nous identifions et évaluons le risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous définissons et réalisons des actions d'audit en réponse à ce risque et recueillons des éléments probants suffisamment pertinents pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives ne soient pas révélées est plus élevé en cas de fraudes qu'en cas d'erreurs car les fraudes peuvent être dues à une association illégale, à des falsifications, omissions intentionnelles d'éléments, informations trompeuses et manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le directoire de la société de gestion, des estimations comptables faites, et des informations explicatives sincères.
- Sur la base de l'adéquation de l'application du principe de continuité des activités comme base de reddition des comptes par le directoire de la société de gestion ainsi que sur celle des éléments probants recueillis, nous déduisons s'il subsiste une incertitude significative concernant des événements et circonstances qui pourraient mettre en doute la capacité du fonds à poursuivre ses activités. Si nous sommes amenés à conclure qu'une telle incertitude subsiste, nous sommes tenus de mentionner dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé les informations explicatives afférentes concernant les comptes annuels ou de modifier notre opinion d'audit, si les informations ne sont pas adéquates. Ces conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis à la date du rapport du réviseur d'entreprises agréé. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent conduire à ce que le fonds ne puisse plus poursuivre ses activités.
- Nous évaluons l'établissement et la présentation d'ensemble des comptes annuels ainsi que leur contenu, y compris les informations explicatives, et apprécions si l'ensemble reflète correctement les opérations et événements sous-jacents.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise l'étendue et la durée prévues de l'audit, entre autres, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Luxembourg, le 23 avril 2026

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Jan Jansen

Autres informations – non couvertes par l’opinion d’audit sur le rapport annuel

Informations complémentaires

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment S.A. (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2025, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds à long terme et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires ainsi qu'avec les normes sectorielles. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2025

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2025 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2026 au titre de l'exercice 2025, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2025, la direction a fixé à 100,0 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2025¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	116
Rémunération globale ²⁾	EUR 18 151 675
Rémunération fixe	EUR 14 627 423
Rémunération variable	EUR 3 524 252
dont : intéressement différé	EUR 0
Rémunération globale de la direction générale ³⁾	EUR 1 658 571
Rémunération globale des autres preneurs de risques ⁴⁾	EUR 0
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	EUR 2 587 454

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ Eu égard aux différentes composantes de rémunération conformément aux définitions énoncées dans les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers « ESMA », qui comprennent les paiements ou prestations en espèces (notamment l'argent liquide, les parts, warrants, cotisations de retraite) ou les prestations directes ou indirectes en espèces (notamment les avantages accessoires ou indemnités spéciales pour des véhicules, téléphones mobiles, etc.).

³⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres du directoire de la Société. Le membre du directoire répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors des membres du directoire.

⁴⁾ Les preneurs de risques identifiés exerçant des fonctions de contrôle figurent sur la ligne « Collaborateurs assumant des fonctions de contrôle ».

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment GmbH (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2025, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds à long terme et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires ainsi qu'avec les normes sectorielles. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2025

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2025 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2026 au titre de l'exercice 2025, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2025, la direction a fixé à 100,0 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2025¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	422
Rémunération globale	EUR 95 185 668
Rémunération fixe	EUR 52 593 104
Rémunération variable	EUR 42 592 564
dont : intéressement différé	EUR 0
Rémunération globale de la direction générale ²⁾	EUR 4 439 634
Rémunération globale des autres preneurs de risques	EUR 12 892 273
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	EUR 2 570 298

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres de la direction de la Société. La direction répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors de la direction.

DWS Eurorenta

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
Absolu	69 024 328,82	-	-
En % de l'actif du fonds	24,81	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom	Société Générale S.A., Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	16 711 065,00		
État du siège	France		
2. Nom	Barclays Bank Ireland PLC, Dublin		
Volume brut des opérations ouvertes	13 865 337,90		
État du siège	Irlande		
3. Nom	DekaBank Deutsche Girozentrale, Frankfurt / Main		
Volume brut des opérations ouvertes	12 268 116,00		
État du siège	République fédérale d'Allemagne		
4. Nom	BNP Paribas S.A., Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	8 903 437,63		
État du siège	France		
5. Nom	Credit Agricole Corporate and Investment Bank, Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	3 610 845,00		
État du siège	France		
6. Nom	BNP Paribas S.A. Arbitrage, Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	3 473 519,67		
État du siège	France		
7. Nom	BofA Securities Europe S.A., Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	3 190 320,00		
État du siège	France		
8. Nom	UBS AG London Branch, London		
Volume brut des opérations ouvertes	2 767 005,00		
État du siège	Royaume-Uni		

DWS Eurorenta

9. Nom	Deutsche Bank AG, Frankfurt/Main		
Volume brut des opérations ouvertes	1 861 659,66		
État du siège	République fédérale d'Allemagne		

10. Nom	Zürcher Kantonalbank, Zürich		
Volume brut des opérations ouvertes	1 425 839,36		
État du siège	Suisse		

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(p. ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)	bilatéral	-	-
---	-----------	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
À durée indéterminée	69 024 328,82	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

Type(s) :			
Avoirs bancaires	781 762,74	-	-
Obligations	30 583 660,14	-	-
Actions	41 234 734,79	-	-
Autre(s)	1 162 508,77	-	-

Qualité(s) :

Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :

- actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;
- parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;
- parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations/actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;
- obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale de Investment Grade ;
- actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.

La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.
Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.

Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds/compartiment.

6. Devise(s) des garanties reçues			
Devise(s)	EUR ; GBP ; JPY ; NOK ; USD ; CHF ; AUD ; SEK ; DKK	-	-

7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)			
Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
À durée indéterminée	73 762 666,44	-	-

8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus)*			
Part des revenus du fonds			
Absolu	71 669,00	-	-
En % des revenus bruts	70,00	-	-
Part des coûts du fonds	-	-	-

Part des revenus de la société de gestion			
Absolu	30 714,34	-	-
En % des revenus bruts	30,00	-	-
Part des coûts de la société de gestion	-	-	-

Part des revenus de tiers			
Absolu	-	-	-
En % des revenus bruts	-	-	-
Part des coûts de tiers	-	-	-

Dans la mesure où le fonds/compartiment a réalisé des opérations de prêt et d'emprunt de titres, il verse 30 % des revenus bruts de ces opérations de prêt et d'emprunt de titres à titre de droits et commissions à la société de gestion et retient 70 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 30 %, la société de gestion retient 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et verse les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) est versé à DWS Investment GmbH pour le montage, la préparation et la réalisation d'opérations de prêt et d'emprunt de titres.

Concernant les simples opérations de pension, c'est-à-dire les opérations qui ne servent pas à l'investissement de garanties en espèces reçues dans le cadre d'une opération de prêt et d'emprunt de titres ou d'une opération de pension, le fonds/compartiment concerné retient 100 % des revenus bruts, déduction faite des frais de transaction qu'il verse à titre de frais directs à un fournisseur de services externe.

La société de gestion est une société liée de DWS Investment GmbH.

Le fonds/compartiment concerné ne réalise actuellement que des opérations de pension inversées simples, et aucune autre opération de pension (inversée). S'il convient de faire usage de la possibilité d'utiliser d'autres types d'opérations de pension, le prospectus de vente sera modifié en conséquence. Le fonds/compartiment concerné versera alors jusqu'à 30 % des revenus bruts des opérations de pension à titre de droits et commissions à la société de gestion et retiendra au moins 70 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 30 % au maximum, la société de gestion retiendra 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et versera les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) sera versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de pension (inversées).

Les frais sont imputés à chaque fonds / compartiment séparément. Si des frais se rapportent à plusieurs ou à tous les compartiments, ils seront imputés aux compartiments concernés proportionnellement à leur valeur d'inventaire nette.

9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
Absolu		-	-

DWS Eurorenta

10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés

Total	69 024 328,82
Part	25,16

11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

1. Nom	Austria, Republic of		
Volume des garanties reçues (absolu)	5 249 246,60		
2. Nom	European Financial Stability Facility (EFSF)		
Volume des garanties reçues (absolu)	5 072 661,02		
3. Nom	NVIDIA Corp.		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 764 248,86		
4. Nom	Alphabet Inc.		
Volume des garanties reçues (absolu)	1 927 557,02		
5. Nom	Bpifrance SACA		
Volume des garanties reçues (absolu)	1 803 376,53		
6. Nom	Storebrand ASA		
Volume des garanties reçues (absolu)	1 596 410,47		
7. Nom	Spie S.A.		
Volume des garanties reçues (absolu)	1 596 391,28		
8. Nom	Apple Inc.		
Volume des garanties reçues (absolu)	1 596 342,14		
9. Nom	Microsoft Corp.		
Volume des garanties reçues (absolu)	1 595 868,64		
10. Nom	Harmony Biosciences Holdings Inc.		
Volume des garanties reçues (absolu)	1 583 494,21		

12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Part	-
------	---

DWS Eurorenta

13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)

Comptes/dépôts spéciaux	-	-
Comptes collectifs/dépôts	-	-
Autres comptes/dépôts	-	-
Le type de garde détermine le bénéficiaire	-	-

14. Dépositaire/teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs/teneurs de compte	1	-	-
1. Nom	State Street Bank International GmbH (Custody Operations)		
Montant détenu en absolu	73 762 666,44		

* Les écarts éventuels par rapport aux informations correspondantes du compte de résultats détaillé sont basés sur les effets de la régularisation des revenus.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1 du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Eurorenta

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 549300HXCBBZYNNORGQ47

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____%	X Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 24,79 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	X ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	X ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce fonds a promu les caractéristiques environnementales et sociales par la prise en compte générale des critères ESG, en excluant par exemple les investissements dans les entreprises les plus mal notées en termes de controverses liées aux normes et/ou les investissements dans des entreprises dont l'activité dans des secteurs controversés dépassait un certain seuil de chiffre d'affaires.

En outre, ce fonds a promu une part d'investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement relatif aux obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

Ce fonds n'a pas déterminé d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues.

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues ainsi que la durabilité des investissements ont été évaluées au moyen d'une méthodologie interne d'évaluation ESG et de seuils d'exclusion spécifiques ESG, qui sont décrits plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ». Cette méthodologie a utilisé différentes approches d'évaluation comme indicateurs de durabilité :

- **Évaluation des controverses liées aux normes** : Indicateur pour déterminer dans quelle mesure une entreprise était confrontée à des controverses sur les standards internationaux en rapport avec les normes.

Performance : Pas d'investissement dans des actifs insuffisants

- **Statut Freedom House** : Indicateur pour les libertés politiques et civiles d'un pays.

Performance : Pas d'investissement dans des actifs insuffisants

- **Exposition à des secteurs controversés** : Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise était active dans des secteurs controversés.

Performance : 0 %

- **Implication dans des armes controversées** : Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise était impliquée dans des activités portant sur des armes controversées.

Performance : 0 %

- **Évaluation de la durabilité des investissements** : Indicateur de la mesure de la part des investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement SFDR.

Performance : 24,79 %

Une description des éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DWS Eurorenta

Indicateurs Performance	30 décembre 2024	29 décembre 2023	30 décembre 2022	
Indicateurs de durabilité				
Évaluation de la qualité ESG A	-	-	39,66	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B	-	-	32,40	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C	-	-	24,71	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D	-	-	1,79	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E	-	-	0,31	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition	0,00	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A	-	-	7,22	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B	-	-	11,23	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C	-	-	46,39	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D	-	-	27,91	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E	-	-	6,14	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Investissements durables	23,27	23,18	19,18	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme	0,00	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A	-	-	16,87	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B	-	-	11,09	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C	-	-	14,20	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D	-	-	9,80	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine	0,00	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A	-	-	26,61	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B	-	-	24,31	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C	-	-	0,38	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D	-	-	1,45	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des secteurs controversés				
Exposition à des domaines d'activité controversés	0,00	0,00	-	% des actifs du portefeuille
Charbon C	-	-	1,22	% des actifs du portefeuille
Charbon D	-	-	0,23	% des actifs du portefeuille
Charbon E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Charbon F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C	-	-	0,22	% des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Tabac C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Tabac D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Tabac E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Tabac F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C	-	-	0,40	% des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille

Indicateurs Performance	30 décembre 2024	29 décembre 2023	30 décembre 2022	
Sables bitumineux C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des armes controversées				
Munitions à uranium appauvri D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des armes controversées	0,00	0,00	-	% des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus mauvaise.

Critère	Secteurs controversés *(1)	Armes controversées	Évaluation de la norme *(6)	Évaluation de la qualité ESG	Évaluation des ODD	Évaluation du risque climatique et de transition
A	Aucun lien avec les secteurs « controversés »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (>= 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (>= 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (>= 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné / uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75-87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75-87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage *(2)	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50-75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 10 %)	Propriété *(3) / mère *(4)	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25-50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant *(5)	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation *(7)	Retardataire ESG (12,5-25 points ESG)	Opposant ODD (12,5-25 points ODD)	Risque élevé (12,5-25 points)
F	>= 25 %	Fabricant d'armes	Niveau le plus élevé / Violation du Pacte mondial des Nations unies *(8)	Véritable retardataire ESG (0-12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0-12,5 points)

*(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

*(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

*(3) Plus de 20 % de fonds propres.

*(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

*(5) Composants à usage unique.

*(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

*(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

*(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Les investissements durables ont contribué à la réalisation d'au moins un des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies ayant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que la bonne santé et le bien-être ou des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, et/ou d'au moins un autre objectif environnemental, tel que l'adaptation au changement climatique ou l'atténuation du changement climatique [tel que défini dans la taxinomie de l'UE].

L'ampleur de la contribution à chaque objectif d'investissement durable a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

La société DWS a déterminé sa contribution à un objectif d'investissement durable sur la base de sa propre évaluation de la durabilité des investissements, qui utilisait les données d'un ou plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et/ou des évaluations internes. La contribution positive d'un investissement à un objectif environnemental et/ou social était mesurée en fonction du chiffre d'affaires qu'une entreprise réalisait grâce aux activités économiques réelles qui apportaient cette contribution (approche basée sur l'activité). Lorsqu'une contribution positive était constatée, l'investissement était considéré comme durable si l'émetteur obtenait un résultat positif à l'évaluation DNSH (Do No Significant Harm - Ne pas causer de préjudice important) et si l'entreprise mettait en œuvre des pratiques de bonne gouvernance.

La part des investissements durables au sens de l'article 2, paragraphe 17, du règlement SFDR dans le portefeuille était ainsi calculée proportionnellement aux activités économiques des émetteurs considérées comme durables (approche basée sur l'activité). Par dérogation à ce qui précède, dans le cas d'obligations avec utilisation du produit classées comme investissements durables, la valeur de l'ensemble de l'obligation était prise en compte dans la part d'investissements durables du portefeuille.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables dans lesquels le fonds a investi étaient évalués afin de s'assurer qu'ils ne causaient pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social. Pour ce faire, les indicateurs décrits ci-dessous étaient pris en compte pour les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (selon leur pertinence). Si un préjudice important était constaté, l'investissement ne pouvait pas être considéré comme durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

L'évaluation de la durabilité des investissements intégrait systématiquement les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (par ordre de pertinence) du tableau 1 ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR. En tenant compte de ces principales incidences négatives, la société DWS a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si les objectifs d'investissement durable environnementaux ou sociaux étaient sensiblement affectés. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché et ont pu être adaptées au fil du temps.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La conformité des investissements durables avec, entre autres, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme était évaluée au moyen de l'évaluation des controverses liées aux normes (comme expliqué plus en détail ci-dessous). Les entreprises présentant la note la plus mauvaise concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du fonds a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10)
- Exposition à des armes controversées (n° 14)

DWS Eurorenta

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAI - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	12,85 % des actifs du portefeuille
PAI - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAI - 14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés exposées à la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2025

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires. En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures. Pour calculer les PAII, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Eurorenta

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Italy 19/15.01.27	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	3,5 %	Italie
Italy B.T.P. 14/01.03.30	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	3,3 %	Italie
Great Britain Treasury 12/22.01.44	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	2,2 %	Royaume-Uni
Italy 98/04.08.28 MTN	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,7 %	Italie
France O.A.T. 15/25.05.36	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,7 %	France
Italy B.T.P. 15/01.03.32	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,6 %	Italie
Kommuninvest i Sverige 19/12.11.26	K - Activités financières et d'assurance	1,6 %	Suède
Great Britain Treasury 06/07.12.27	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,2 %	Royaume-Uni
United Kingdom Gilt 24/22.10.2031	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,2 %	Royaume-Uni
Poland 13/25.04.28	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,0 %	Pologne
Buoni Poliennali Del Tes 21/01.08.26	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,0 %	Italie
ABN AMRO Bank 16/13.04.31 MTN PF	K - Activités financières et d'assurance	1,0 %	Pays-Bas
Canadian Imperial Bank of Commerce 21/30.04.29	K - Activités financières et d'assurance	0,9 %	Canada
Italy 16/01.09.36	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	0,9 %	Italie
Deutsche Bahn 17/07.07.25 MTN	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,9 %	Allemagne

pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 décembre 2025

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande part des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 99,38 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Proportion d'investissements liés au développement durable les années précédentes :

30 décembre 2024 : 99,59 %

29 décembre 2023 : 99,10 %

30 décembre 2022 : 99,53 %

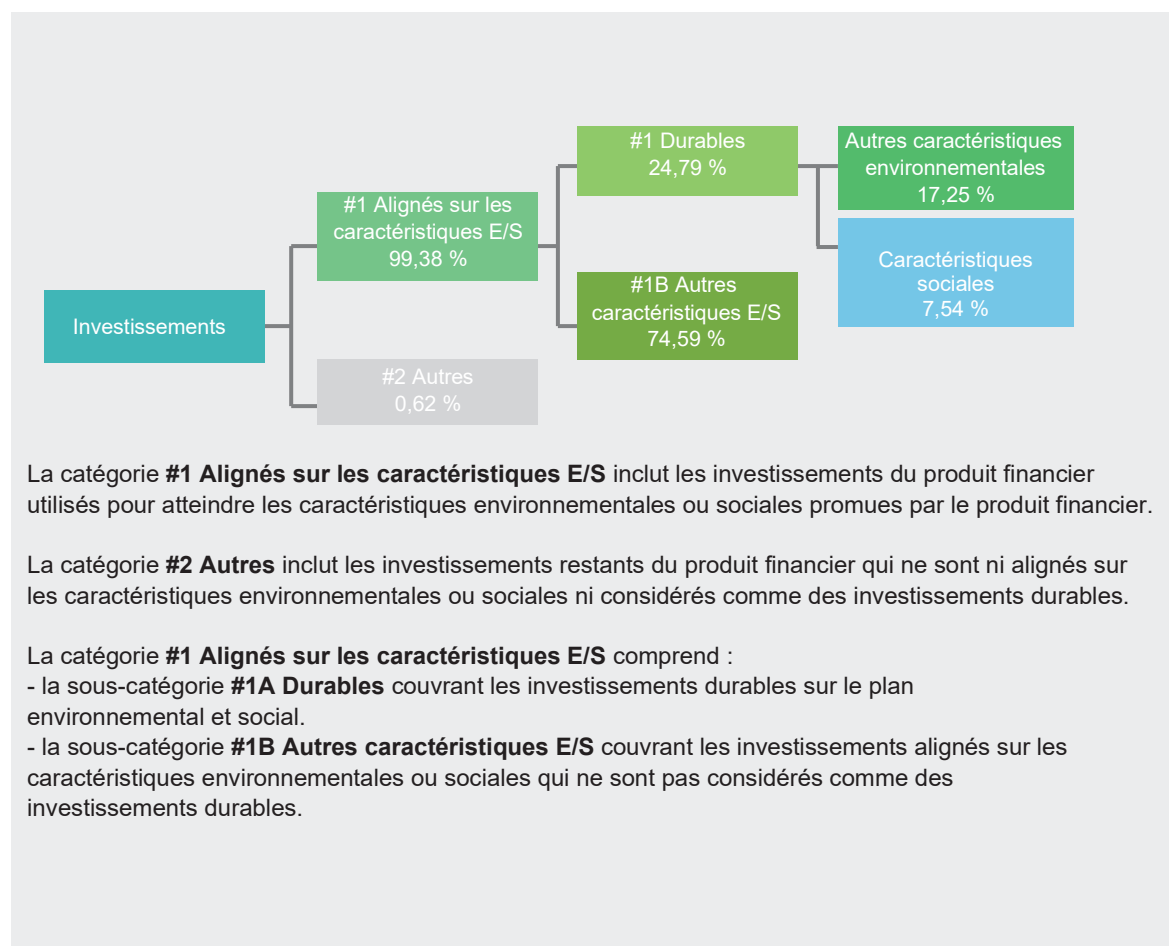
Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce fonds a investi 99,38 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Au sein de cette catégorie, 24,79 % des actifs du fonds remplissaient les critères pour être considérés comme des investissements durables (#1A Durables). Sur ce total, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de 17,25 % de l'actif net du fonds et la part des investissements durables sur le plan social de 7,54 %

de l'actif net du fonds. La part des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE et des investissements durables sur le plan social dépendait de la situation du marché et de l'univers d'investissement disponible.

0,62 % de l'actif net du fonds pouvait être investi dans des investissements qui n'étaient pas évalués selon la méthodologie d'évaluation ESG ou pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données ESG (#2 Autres), comme indiqué plus en détail dans la section « Quels investissements étaient inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ? ».

Pour une présentation plus détaillée de la répartition exacte du portefeuille de ce fonds, veuillez vous référer à la Partie Spécifique du prospectus de vente.



DWS Eurorenta

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,0 %
H	Transports et entreposage	2,6 %
J	Information et communication	2,0 %
K	Activités financières et d'assurance	36,7 %
L	Activités immobilières	0,4 %
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,6 %
N	Activités de services administratifs et de soutien	0,4 %
O	Administration publique, défense ; sécurité sociale	47,7 %
NA	Autres	4,6 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		12,9 %

Situation au : 30 décembre 2025



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds ne s'est pas engagé à viser un pourcentage d'investissements écologiquement durables selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la proportion d'investissements durables conformément à la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du fonds. Toutefois, certaines activités économiques sous-jacentes aux placements pouvaient être conformes à la taxinomie de l'UE.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

☐ En gaz fossile

☐ En énergie nucléaire

☒ Non

Le fonds ne tenait pas compte de l'alignement sur la taxinomie des entreprises actives dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire.

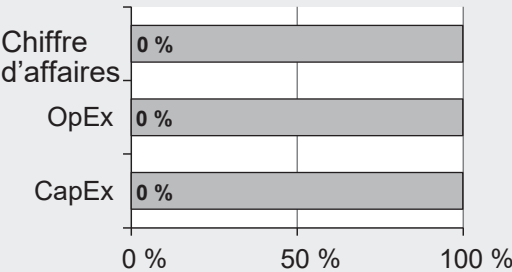
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

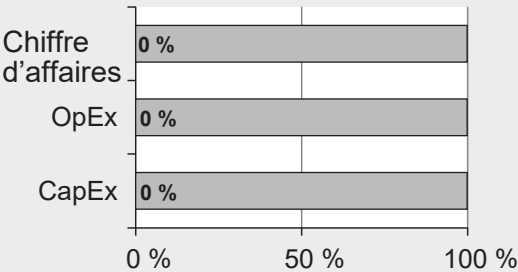
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour refléter les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses*** 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds ne s'est pas engagé à un pourcentage d'investissement dans des activités transitoires et des activités habilitantes.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 17,25 % de l'actif net du fonds.

Les années précédentes, cette proportion était de :

Période sous revue	Investissements durables (total)	avec objectif environnemental	durable sur le plan social
30 décembre 2024	23,27 %	16,19 %	7,08 %
29 décembre 2023	23,18 %	15,10 %	8,08 %
30 décembre 2022	19,18 %	--	--



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social était de 7,54 % de l'actif net du fonds.

Les années précédentes, cette proportion était de :

Période sous revue	Investissements durables (total)	avec objectif environnemental	durable sur le plan social
30 décembre 2024	23,27 %	16,19 %	7,08 %
29 décembre 2023	23,18 %	15,10 %	8,08 %
30 décembre 2022	19,18 %	--	--



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au moins 99,38 % de l'actif net du fonds étaient conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). 0,62 % de l'actif net du fonds a été investi dans des placements pour lesquels la méthodologie d'évaluation ESG n'était pas applicable ou pour lesquels une couverture complète des données ESG n'était pas disponible (#2 Autres). Une couverture complète des données ESG était nécessaire pour évaluer les participations directes dans les entreprises en termes de pratiques de bonne gouvernance.

Les investissements sous « #2 Autres » pouvaient comprendre toutes les classes d'actifs prévues dans la politique d'investissement concernée, comme les dépôts auprès d'établissements de crédit et les produits dérivés. Ces placements pouvaient être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification des risques, de liquidité et de couverture.

Les investissements du fonds qui relèvent de la rubrique « #2 Autres » ne tenaient pas compte, ou seulement partiellement, des mesures minimales de protection écologique ou sociale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce fonds a suivi une stratégie obligataire comme stratégie d'investissement principale. Pour ce faire, l'actif du fonds a été investi au minimum 70 % dans des obligations et autres valeurs mobilières productives d'intérêts libellées en euro. 25 % au maximum de la valeur de l'actif du fonds ont pu être investis dans des obligations à warrant et des warrants, ainsi que dans des obligations convertibles. Pour plus d'informations sur la stratégie d'investissement principale, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente. Au moins 99,38 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des investissements qui respectaient les caractéristiques environnementales et sociales promues décrites dans les sections suivantes. La conformité du portefeuille avec les éléments contraignants de la stratégie d'investissement pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues ont été contrôlés en permanence dans le cadre du suivi des directives de placement du fonds.

Méthodologie d'évaluation ESG de DWS

Le fonds visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG interne et en appliquant des critères d'exclusion sur la base de cette évaluation.

La méthodologie d'évaluation ESG a utilisé un outil logiciel spécifique qui utilisait les données d'un ou de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et/ou des évaluations internes afin de déterminer des évaluations globales dérivées de ces données. La méthodologie utilisée pour déterminer ces évaluations globales pouvait reposer sur différentes approches. Il était par exemple possible de donner la priorité à un fournisseur de données particulier. Alternativement, l'évaluation pouvait se baser sur la valeur la plus mauvaise (principe « Worst of ») ou sur une approche moyenne. Les évaluations internes pouvaient prendre en compte des facteurs tels que les évolutions ESG futures attendues d'un émetteur, la plausibilité des données en rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et/ou les décisions spécifiques à une entreprise en matière d'ESG. En outre, les évaluations ESG internes pour les entreprises dans lesquelles il était prévu d'investir pouvaient tenir compte de la pertinence des critères d'exclusion pour le secteur de marché de l'entreprise.

L'outil logiciel spécifique a utilisé, entre autres, les approches décrites ci-dessous pour évaluer la conformité aux caractéristiques ESG annoncées et pour déterminer si les entreprises dans lesquelles l'investissement était réalisé appliquaient des pratiques de bonne gouvernance. Les approches d'évaluation comprenaient par exemple l'application d'exclusions sur la base du chiffre d'affaires généré par des secteurs controversés ou sur la base de la participation dans ces secteurs controversés. Dans certaines approches d'évaluation, les émetteurs recevaient une note sur six possibles sur une échelle allant de « A » (meilleure note) à « F » (pire note). Si l'une des approches d'évaluation conduisait à l'exclusion d'un émetteur, le fonds ne pouvait pas investir dans cet émetteur.

Selon l'univers d'investissement, la composition du portefeuille et le positionnement dans certains secteurs, les approches d'évaluation décrites ci-dessous pouvaient être plus ou moins pertinentes, ce qui se reflétait dans le nombre d'émetteurs effectivement exclus.

• Évaluation des controverses liées aux normes

L'évaluation des controverses liées aux normes consistait à évaluer le comportement des entreprises par rapport aux normes internationales généralement reconnues et aux principes de conduite responsable des affaires, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs des Nations unies, les normes de l'Organisation internationale du travail et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ces normes et principes traitaient, entre autres, des violations des droits de l'homme, des violations des droits des travailleurs, du travail des enfants ou du travail forcé, des impacts négatifs sur l'environnement et de la conduite éthique des affaires. L'évaluation des controverses liées aux normes évaluait les violations rapportées des normes internationales susmentionnées. Les entreprises présentant la note la plus mauvaise concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.

• Statut Freedom House

Freedom House est une organisation internationale non gouvernementale qui classe les pays en fonction de leur degré de liberté politique et de leurs droits civils. Sur la base du statut Freedom House, les pays considérés comme « non libres » étaient exclus de l'investissement.

• Exposition à des secteurs controversés

Les entreprises actives dans certains secteurs économiques et participant à des activités commerciales dans des domaines controversés (« secteurs controversés ») étaient exclues comme suit, en fonction de la part du chiffre d'affaires total que les entreprises réalisaient dans des secteurs controversés :

- a. Fabrication et/ou distribution d'armes de poing ou de munitions civiles : 5 % ou plus
- b. Fabrication de produits du tabac : 5 % ou plus
- c. Exploitation des sables bitumineux : 5 % ou plus
- d. les entreprises dont 25 % ou plus du chiffre d'affaires provenaient de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à base de charbon thermique, ainsi que les entreprises ayant des projets d'expansion dans le domaine du charbon thermique, comme l'extraction, la production ou l'utilisation de charbon supplémentaires. Les entreprises ayant des projets d'expansion dans le domaine du charbon thermique étaient exclues sur la base d'une méthode d'identification interne. En cas de circonstances exceptionnelles, telles que des mesures imposées par l'État pour faire face aux défis du secteur de l'énergie, la société de gestion a pu décider de suspendre temporairement l'application des exclusions liées au charbon à certaines entreprises/régions géographiques.

• Exposition à des armes controversées

Les entreprises étaient exclues si elles étaient identifiées comme étant impliquées dans la production ou la distribution d'armes controversées ou de composants clés d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation et/ou armes chimiques et biologiques). Pour les exclusions, il était en outre possible de tenir compte des participations au sein d'une structure de groupe.

• Évaluation des obligations avec utilisation du produit

Cette évaluation était spécifiquement adaptée à la nature de cet instrument financier. Un investissement dans des obligations avec utilisation du produit (use-of-proceeds bonds) n'était autorisé que si les critères suivants étaient remplis. Dans un premier temps, toutes les obligations avec utilisation du produit ont été examinées afin de déterminer si elles étaient conformes aux normes relatives aux obligations climatiques (Climate Bonds Standards), aux normes sectorielles comparables relatives aux obligations vertes (Green Bonds), aux obligations sociales (Social Bonds) ou aux obligations durables (Sustainability Bonds), telles que les principes de l'ICMA, ou à la norme de l'UE relative aux obligations vertes, ou si les obligations avaient fait l'objet d'un examen indépendant. Dans un second temps, certains critères ESG ont été appliqués en ce qui concerne l'émetteur de l'obligation. Cela pouvait conduire à exclure des émetteurs et leurs obligations en tant qu'investissement.

En particulier, les investissements en obligations avec utilisation du produit étaient interdits si les critères suivants s'appliquaient aux émetteurs :

- les émetteurs souverains identifiés comme « non libres » par Freedom House ;
- les entreprises présentant la note la plus mauvaise concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », comme susmentionné ;
- les entreprises fabriquant des produits du tabac : 5 % ou plus ;
- les entreprises impliquées dans des armes controversées, comme indiqué ci-dessus ; ou
- les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon identifiés pour le charbon thermique, comme indiqué ci-dessus.

• Évaluation des fonds cibles

Les fonds cibles étaient évalués en fonction des entreprises qui les composent et étaient admissibles si ces entreprises répondaient aux critères d'évaluation de la violation des normes et de la participation à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation et/ou armes chimiques et biologiques). Les investissements dans des entreprises ayant la note la plus mauvaise en matière de controverses liées aux normes, soit « F », étaient autorisés jusqu'à un certain seuil. Compte tenu du seuil de tolérance, de la diversité des fournisseurs de données et des méthodes, de la couverture des données disponibles et du rééquilibrage régulier du portefeuille du fonds cible, ce fonds pouvait être positionné indirectement sur certains actifs qui auraient été exclus s'ils avaient été investis directement ou pour lesquels il n'existait pas de couverture des données ou une couverture complète.

Évaluation de la durabilité des investissements

En outre, pour déterminer la part des investissements durables, la société DWS mesurait la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies et/ou à d'autres objectifs écologiques durables. Cela s'est fait à l'aide de la propre évaluation de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement pouvait être considéré comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ? ».

La stratégie d'investissement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles l'investissement a été réalisé (y compris les évaluations relatives à la solidité des structures de gestion, aux relations avec les salariés, à la rémunération des salariés et au respect des règles fiscales) faisait partie intégrante de l'évaluation des controverses liées aux normes, qui visait à déterminer si le comportement d'une entreprise était conforme aux normes internationales généralement reconnues et aux principes de bonne conduite des affaires. Les entreprises présentant la note la plus mauvaise concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce fonds n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Société de gestion, administration centrale, agent de transfert, agent de registre et distributeur principal

DWS Investment S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Fonds propres au 31 décembre 2025 :
399,8 millions d'euros avant affectation
du bénéfice

Conseil de surveillance

Manfred Bauer
Président de DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Dr. Matthias Liermann
DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Holger Naumann
DB Management Support GmbH,
Frankfurt/Main

Corinna Orbach
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt/Main

Frank Rückbrodt (jusqu'au 31 janvier 2025)
Deutsche Bank Luxembourg S.A.,
Luxembourg

Directoire

Nathalie Bausch
Présidente
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Leif Bjurström
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dr. Stefan Junglen
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Michael Mohr
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Commissaire aux comptes

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
Filiale du Luxembourg
49, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Gérant de portefeuille

DWS Investment GmbH
Mainzer Landstraße 11-17
60329 Frankfurt/Main, Allemagne

Organisme distributeur, agent payeur et bureau d'information*

LUXEMBOURG
Deutsche Bank Luxembourg S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

* Concernant les autres distributeurs et agents
payeurs, se reporter au prospectus de vente.

Situation au : 6 mars 2026

DWS Investment S.A.

2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Tél. : +352 4 21 01-1
Fax : +352 4 21 01-9 00